

APPEL A PROJETS (AAP)

« Outils d'animation innovants pour l'ECSI » Création d'un réseau néo-aquitain de structures productrices de contenus en ECSI

ECSE, ECM, EDD : de quoi parle-t-on ?

ECM : éducation à la Citoyenneté Mondiale

L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) vise à donner aux citoyen.ne.s les moyens de contribuer activement à la construction d'un monde plus pacifique, tolérant et inclusif. L'ECM s'efforce de créer un sentiment d'appartenance à la communauté mondiale, un sentiment d'appartenance à une humanité commune. Elle a pour but de promouvoir le respect des valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie, de la non-discrimination et de la diversité. L'ECM porte sur des thèmes tels que: - la paix et les droits de l'Homme - la compréhension interculturelle - l'éducation à la citoyenneté - le respect de la diversité et la tolérance - l'inclusion.

EDD : Education en vue du développement durable

L'éducation en vue du développement durable (EDD) vise à donner aux citoyen.ne.s les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures. Elle a pour but de donner aux citoyens les moyens de jouer un rôle actif au niveau local pour construire un monde plus juste et durable. Elle apprend à concilier les besoins de l'environnement avec ceux de la société et de l'économie. Elle porte sur des thèmes tels que:-le changement climatique-la biodiversité-la réduction des risques de catastrophe-la consommation durable - l'élimination de la pauvreté.

ECSI : Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale

L'ECSI est une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie.

Son objectif est de permettre à chacun de comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde ; de prendre conscience de l'importance d'une démarche citoyenne ayant pour but de favoriser une solidarité entre les territoires, les générations, les groupes sociaux et d'agir pour la construction d'un monde solidaire.

Toutes ces « éducations à ... » que sont l'ECM, l'EDD et l'ECSI partagent une vision, des objectifs et des moyens d'action communs : elles visent à donner aux citoyen.ne.s de tous âges les moyens de contribuer activement à la création d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif et durable en s'appuyant sur une démarche d'information, de sensibilisation, d'éducation des « apprenants » pour leur donner l'envie et les moyens d'agir au quotidien au niveau local. **Elles contribuent toutes également à l'atteinte de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable**, adopté en septembre 2015, et au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine à la mise œuvre de la **feuille de route [NeoTerra](#)** et notamment de son ambition 1 autour de l'engagement citoyen.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de retenir le terme d'ECSI, pour son caractère englobant des notions à la fois d'EDD et d'ECM, et parce qu'elle met l'accent sur les notions et les valeurs de CITOYENNETE et de SOLIDARITE INTERNATIONALE dans lesquelles la Région se reconnaît particulièrement et dont elle souhaite soutenir le développement.

OBJECTIFS DE L'AAP : Outils d'animation innovants pour l'ECSI

Après avoir accompagné entre 2017 et 2022, 133 projets d'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine pour un montant global cumulé de 656 030 €, **la Région Nouvelle-Aquitaine**, en concertation avec le collectif d'associations ayant porté au niveau régional un plaidoyer pour un meilleur accompagnement et développement de l'ECSI au niveau régional, **propose pour la période 2023 – 2028**, une nouvelle politique et de nouveaux outils visant à **ancrer et développer encore davantage l'ECSI au niveau des territoires** afin de sensibiliser un nombre croissant de citoyen.ne.s néo-aquitain.e.s aux enjeux actuels mondiaux autour des transitions écologiques, sociales et économiques nécessaires pour un monde plus juste et durable, en cohérence avec l'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté par l'ONU en 2015 et sa déclinaison régionale qu'est la feuille de route NeoTerra.

Parmi ces nouveaux outils proposés, **figure l'AAP « Outils d'animation innovants pour l'ECSI » qui vise à stimuler et soutenir la création et la diffusion de nouveaux et contenus innovants pour la réalisation d'animations en ECSI**. Il vient en complémentarité avec l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI », les outils soutenus dans le cadre cet AAP ayant vocation à être diffusés sur les territoires grâce à l'appui des structures ressources territoriales en ECSI.

Ainsi, l'objectif de cet appel à projets est de :

- **de favoriser et soutenir la conception, la production d'outils d'animation innovants en matière d'ECSI ;**
- **et d'accompagner leur diffusion sur le territoire régional et leur appropriation/utilisation par les acteurs néo-aquitains.**

Les structures lauréates de cet appel à projets seront **mises en réseau avec celles de l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI » et accompagnées par la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien du RADSI Nouvelle-Aquitaine**, tête de réseau associative régionale sur l'ECSI, en particulier sur la diffusion de leurs outils sur le territoire régional.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SOUTIEN

Qui peut répondre à l'AAP ?

Pour être **ELIGIBLE** à cet AAP, il faut:

- être une structure publique ou privée (associations, fondations, entreprises, coopératives, syndicats, ordres professionnels, collectivités locales, collège, lycée, etc...)
- avoir au moins 2 ans d'ancienneté au moment du dépôt du dossier ;
- avoir son siège social en Nouvelle-Aquitaine ou pour les antennes locales de structures nationales justifier d'une activité réelle en Nouvelle-Aquitaine et du rôle actif de cette antenne dans le projet présenté.

Qu'est-ce qu'un outil d'animation innovant pour l'ECSI et quels types de projets seront soutenus ?

Les projets soumis par les structures candidates devront proposer **des outils d'animation qui répondent à un besoin nouveau ou insuffisamment ou mal satisfait en matière d'information et de sensibilisation des citoyen.ne.s sur les sujets liés à l'ECSI**. Il peut s'agir (sans être exhaustif) :

- de besoins en terme de thématiques nouvelles ou émergentes,
- de besoins en terme d'adaptation d'outils et/ou de contenus existants à un public nouveau ou peu touché ;
- de besoins d'enrichir, d'actualiser, de moderniser des outils/et ou contenus existants ;
- de besoins d'accroître et/ou de diversifier les outils, les approches sur des thématiques déjà traitées ;
- de besoins de renouvellement des méthodes pédagogiques ;
- de besoins de tester et développer des nouveaux supports (supports numériques, audio, vidéos, etc.)
- Etc.

Ces outils d'animation devront être constitués **d'éléments concrets et livrables** et **présenter une approche pédagogique/éducative** (au sens de l'éducation populaire). Ainsi au-delà du matériel nécessaire aux animations, **des supports pédagogiques** (livrets d'animation, guide montage et d'utilisation etc.) **devront être prévus et réalisés** pour permettre une diffusion et une utilisation large de ces outils par la suite.

Sans être forcément de niveau professionnel, les outils proposés devront être néanmoins d'une certaine qualité en vue leur diffusion et leur utilisation ultérieures.

Les projets soumis devront également proposer :

- une **phase d'animation en face à face public** pour permettre une première expérimentation et pour s'assurer de la transférabilité des outils ;
- et, si possible, une **phase de capitalisation** pour faciliter le partage et l'appropriation de ces outils par d'autres acteurs.

Dans le cadre de l'animation régionale du réseau des structures ressources en ECSI par la Région Nouvelle-Aquitaine et le RADS, des temps de formation à ces outils pourront être proposés à d'autres acteurs afin de faciliter leur diffusion à l'échelle régionale.

La durée des projets soumis (de la conception jusqu'à la capitalisation) **pourra aller de 12 à 36 mois**.

Quel type d'aide solliciter ?

La subvention régionale sera de **maximum 10 000 €** et sera **modulée en fonction de la qualité et de la dimension du projet**.

L'aide régionale pourra être portée à 20 000 euros maximum pour les projets particulièrement innovants et/ou pertinents, ayant potentiellement un rayonnement national voire international.

Dans tous les cas, le financement régional ne pourra excéder 70% du budget prévisionnel du projet.

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier par le Service International de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Toutes les dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet sont éligibles. Les contributions valorisées (bénévolat, prêts de salles, de matériels, ...) sont autorisées et plafonnées à 20% maximum du budget global prévisionnel.

Quand et comment déposer sa candidature ?

Les dossiers seront instruits **au fil de l'eau**, c'est-à-dire au fur et à mesure du dépôt des candidatures, et seront présentés à la date de la Commission permanente la plus proche, s'il a reçu au terme de l'instruction un avis favorable.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre à l'attention du Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, datée et signée par le représentant légal de l'organisme (mentionner nom et qualité du signataire), précisant l'intitulé du projet, le coût prévisionnel et le montant de la subvention demandée ;
- Une présentation du projet ;
- Un budget prévisionnel (modèle excel fourni) global ;
- Un RIB récent ;
- En cas de reversement d'une partie de la subvention régionale à un ou des partenaires du projet, une convention entre les parties.

Si l'organisme soumissionnaire est une association, il devra joindre :

- le budget prévisionnel de l'organisme pour l'année en cours ;
- les comptes de résultat des 2 derniers exercices ;
- les statuts de l'organisme ;
- l'extrait du Journal Officiel publiant la création ;
- la composition du bureau et du Conseil d'Administration ;

Le dossier COMPLET devra être adressé **EXCLUSIVEMENT** par mail, à l'adresse suivante : projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr

La mention « AAP Outils d'animation innovants pour l'ECSI » et le nom de l'organisme demandeur doivent figurer dans l'objet.

IMPORTANT : le demandeur est seul responsable du suivi de la réception effective de sa demande. La Région ne pourra pas être tenue responsable en cas de non réception d'une demande dans les délais.

Contact pour toute information complémentaire :

Karine BOURDEIX, chargée de mission Solidarité Internationale,
Région Nouvelle-Aquitaine - Direction Coopérations - Service International
Tél : 05 55 45 00 74
Courriel : karine.bourdeix@nouvelle-aquitaine.fr

MODALITES D'ANALYSE ET DE SELECTION

Les candidatures seront d'abord examinées par le service International de la Région Nouvelle-Aquitaine qui vérifiera **l'éligibilité des dossiers** de candidature envoyés.

Les projets éligibles seront ensuite transmis au **COmité consultatif régional pour la Solidarité Internationale (CoSI) qui examinera les dossiers au regard des critères suivant :**

Concernant le projet :

- le niveau de clarté et consistance des objectifs et du mode opératoire ;
- le niveau du caractère innovant et/ou pertinent des outils proposés ;
- le niveau d'identification des publics-cibles pour les outils proposés ;
- le niveau d'implication des publics cibles potentiels dans la conception, réalisation projet ;
- le niveau de transférabilité et de réappropriation des outils proposés par d'autres acteurs à la suite du projet ;
- la présence ou non d'une dynamique collective autour du projet ;
- l'établissement ou non de partenariats avec d'autres structures et si oui lesquelles ?
- l'implication éventuelle de partenaires internationaux et/ou nationaux (d'autres régions françaises).

Concernant la structure :

- le niveau d'expérience en ECSI à la fois en création d'outils d'animation et animations face à face public ;
- les compétences internes et externes en ECSI ;
- la capacité financière à mener le projet.

Il pourra être demandé aux candidats d'explicitier leur projet devant un jury composé de représentants du service International de la Région Nouvelle-Aquitaine et de membres du COSI. Une **phase de discussions** pourra alors s'engager avec le candidat notamment pour accompagner et développer la phase de diffusion du ou des outils d'ECSI proposés dans le projet.

A la suite de cette période d'instruction, les projets ayant reçu un avis favorable seront présentés au vote de la Commission Permanente du Conseil régional, dont la date sera la plus proche, qui délibérera sur le choix définitif.

La notification de l'accord ou du refus de l'aide par la Région sera donnée au porteur de projet par courrier, dans un délai de 1 mois après la date de réunion de la Commission permanente.